



N° 246

Le 24 décembre 1992

McDOUGALL DONNE SON POINT DE VUE AU SUJET DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES SUR LA SOMALIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué aujourd'hui que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, avait déposé un rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à la résolution 794 de cette instance. Dans ce contexte, elle s'est dite heureuse que les troupes canadiennes qui participent à l'«Opération Délivrance» mandatée par la résolution 794 du Conseil de sécurité apportent une contribution importante à la réalisation de l'objectif de la mission. La résolution 794, adoptée le 3 décembre 1992, précise que la Force militaire unifiée en Somalie a pour but d'«établir dès que possible un environnement sûr pour les opérations d'aide humanitaire en Somalie».

M^{me} McDougall s'est dite satisfaite de voir augmenter la distribution de l'aide alimentaire et humanitaire hors de Mogadiscio et a réaffirmé que la tâche la plus urgente de la Force militaire unifiée consiste à nourrir la population affamée de la Somalie.

Elle a également déclaré que, pour créer un «environnement sûr» en Somalie, la Force militaire unifiée devrait prendre des mesures efficaces pour que les armes lourdes des factions organisées soient mises sous contrôle international et que les bandes armées soient désarmées.

«Il ne sera pas suffisant de nourrir les populations affamées si les bandes armées peuvent revenir immédiatement après le départ de la Force militaire», a déclaré la Ministre.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a ajouté que l'opération vient à peine de commencer et qu'elle devra évoluer en fonction de la situation sur le terrain. Étant